



Commune de  
**Val-de-Ruz**

# MESURES SÉCURITAIRES AUX GORGES DE PERTUIS À CHÉZARD-SAINT-MARTIN

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un  
crédit d'engagement de CHF 350'000

Références : R26.007 – TH 752241

Auteur : Conseil communal

Date : 15.04.2026



## Table des matières

|      |   |    |
|------|---|----|
| 1.   | Résumé.....   | 4  |
| 2.   | Historique.....   | 5  |
| 3.   | Situation actuelle et perspectives.....                       | 5  |
| 4.   | Appréciation et objectifs.....                                | 7  |
| 4.1. | Appréciation.....   | 7  |
| 4.2. | Objectifs.....  | 7  |
| 5.   | Impact sur la durabilité.....                                 | 7  |
| 5.1. | Volet environnemental.....                                    | 7  |
| 5.2. | Volet économique.....   | 8  |
| 5.3. | Volet sociétal.....   | 8  |
| 6.   | Travaux : nature et coût.....                                 | 8  |
| 6.1. | Descriptif des travaux.....                                   | 8  |
| 6.2. | Coûts des travaux.....  | 12 |
| 6.3. | Organisation du projet.....                                   | 12 |
| 7.   | Calendrier des interventions.....                             | 13 |
| 8.   | Conséquences financières.....                                 | 13 |
| 8.1. | Compte des investissements.....                               | 13 |
| 8.2. | Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune..... | 13 |
| 9.   | Impact sur le personnel communal.....                         | 14 |
| 10.  | Vote à la majorité simple du Conseil général.....             | 14 |
| 11.  | Conclusion.....   | 14 |
| 12.  | Projet d'arrêté.....  | 15 |

## Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Cartes des dangers (source SITN).....                    | 6  |
| Figure 2 : Situation des mesures (extrait SITN).....                | 9  |
| Figure 3 : esquisse du géologue cantonal.....                       | 10 |
| Figure 4 : exemple de gabions.....                                  | 10 |
| Figure 5 : exemple d'une clôture routière de chez Geobruugg AG..... | 10 |
| Figure 6 : Panneau de signalisation.....                            | 11 |



**Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin**  
Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

## Liste des tableaux

Tableau 1 : incidences financières du projet (en CHF) ..... 13

## Liste des abréviations principales

| <b>Abréviation</b> | <b>Signification</b>          | <b>Abréviation</b> | <b>Signification</b>        |
|--------------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| <i>TTC</i>         | <i>Toutes taxes comprises</i> | <i>ZP2</i>         | <i>Zone de protection 2</i> |



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Résumé

Depuis plus d'un siècle, les gorges de Pertuis constituent un axe de liaison essentiel entre la partie montagne du Val-de-Ruz et le reste de la commune. Cet itinéraire joue un rôle structurant pour la mobilité quotidienne des habitants, l'accès aux services publics ainsi que pour les transports scolaires. Malgré l'existence d'itinéraires alternatifs, ce tronçon demeure un maillon indispensable du réseau routier communal.

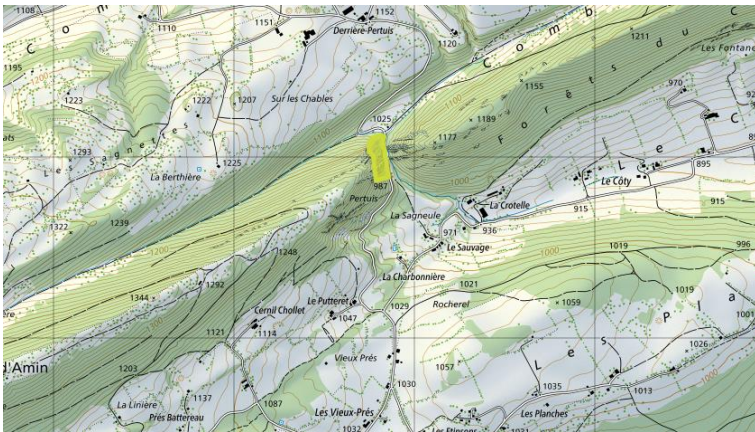


Figure 1 : plan de situation

La route traverse un environnement naturel (ZP2 Pertuis, falaise habitat espèces protégées) fortement encaissé, dominé par des falaises abruptes et un couvert forestier exerçant une fonction protectrice déterminante. Les contraintes topographiques du site ne permettent ni un élargissement significatif de la chaussée ni la mise en place de standards modernes de sécurité. La géométrie étroite et sinueuse, l'absence d'accotements, la visibilité limitée ainsi que l'exposition aux dangers naturels, chutes de pierres, instabilité des parois et conditions hivernales difficiles génèrent depuis de nombreuses années un niveau de risque élevé pour les usagers.

À cette situation s'ajoute une dégradation rapide de l'état sanitaire de la forêt, fortement touchée par le changement climatique et les attaques de bostryches. Le dépérissement observé depuis 2022 compromet la fonction protectrice du massif forestier et accroît les risques pour les infrastructures situées en contrebas, en particulier la route communale.

Consciente de sa responsabilité envers les usagers et soucieuse de maintenir un niveau de sécurité acceptable sur cet axe stratégique, la Commune a mandaté un bureau spécialisé afin d'évaluer les dangers et de définir des mesures de sécurisation adaptées. En concertation avec le géologue cantonal, une stratégie ciblée a été retenue, combinant des travaux forestiers et des mesures géotechniques ponctuelles, permettant d'atteindre un niveau de sécurité satisfaisant tout en maîtrisant les coûts. Ces interventions visent à stabiliser durablement la situation et à garantir la pérennité de cet axe de liaison indispensable à la partie montagne du Val-de-Ruz.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 2. Historique

---

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les gorges de Pertuis constituent un axe de liaison essentiel pour les habitations de la Joux-du-Plâne et de la Grand-Combe avec le reste du Val-de-Ruz. Avec l'arrivée des véhicules motorisés, puis l'augmentation constante du trafic, la route a progressivement révélé des insuffisances structurelles majeures. En raison d'un environnement fortement encaissé, le tracé n'a pu être que très partiellement élargi et présente encore aujourd'hui une géométrie particulièrement étroite, sinueuse et dépourvue d'accotements sécurisés.

Dès les années 1960, l'augmentation du gabarit des véhicules et l'intensification du trafic accentuent la complexité du passage, notamment lors des croisements. Les risques naturels récurrents comme les chutes de pierres, l'instabilité des parois et le verglas hivernal exposent régulièrement les usagers à des situations dangereuses. Malgré plusieurs interventions ponctuelles de sécurisation, les possibilités d'aménagement demeurent fortement limitées par la topographie du site, empêchant la mise en place de mesures de protection plus robustes.

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les gorges de Pertuis ne répondent plus aux standards de sécurité attendus pour un axe routier fréquenté. La marge de manœuvre extrêmement réduite, l'absence d'échappatoires, la visibilité souvent insuffisante et la proximité immédiate d'obstacles naturels renforcent un niveau de risque élevé pour les automobilistes. Si l'ouverture d'itinéraires alternatifs a permis de réduire une partie du trafic, la route reste utilisée quotidiennement par les habitants du secteur et continue de représenter un point particulièrement sensible du réseau routier communal, nécessitant une vigilance accrue et une surveillance régulière.

### 3. Situation actuelle et perspectives

---

Le secteur concerné se situe sur le territoire de la Commune, le long de la route communale traversant les gorges du ruisseau du Côté, entre les crêtes du Mont d'Amin et celles des forêts du Côté. Il s'agit d'un milieu fortement encaissé, caractérisé par des falaises dominant la route d'environ 180 mètres, des formations calcaires gélives, ainsi que des zones boisées et semi-boisées traversées par plusieurs couloirs de chutes de pierres et, dans une moindre mesure, d'avalanches.

Diverses infrastructures sont présentes dans ce périmètre : la route communale principale reliant la Joux-du-Plane et la Grand-Combe au centre de Val-de-Ruz, empruntée notamment par les transports scolaires ; d'anciennes installations militaires aujourd'hui désaffectées ; une ligne électrique ; le ruisseau du Côté avec sa zone de rétention ; ainsi que des dispositifs de protection contre les chutes de pierres datant de plusieurs décennies. La forêt exerce un rôle protecteur important, en particulier sur la partie nord du secteur, tandis que son effet se révèle plus limité dans la zone sud, située directement en contrebas des falaises.

L'ensemble du périmètre est répertorié sur la carte des dangers du SITN.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

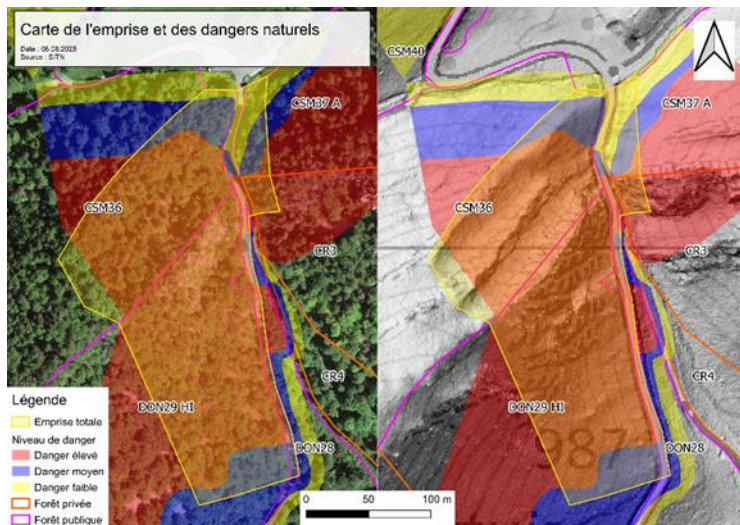


Figure 2 : cartes des dangers (source SITN)

Le couvert forestier y est composé à plus de 50% de résineux, majoritairement des épicéas. Ces peuplements sont fortement touchés par les effets du changement climatique et par les attaques de bostryches. Depuis 2022, un dépérissement marqué est observé, générant un risque accru de chutes d'arbres sur les infrastructures et fragilisant la stabilité des terrains. La fonction protectrice de la forêt, sur une surface impactée de 3.5 hectares, est ainsi menacée à court terme en l'absence d'une intervention adaptée.

Dans ce contexte et face à l'ampleur des travaux forestiers nécessaires, combinée à un risque élevé de chutes de pierres, la Commune a mandaté en 2023 un bureau de géologues afin de conduire une étude géologique approfondie et d'évaluer les mesures de sécurisation à mettre en place.

Les échanges menés avec le géologue cantonal, combinés aux contraintes du site et au trafic actuel, ont conduit à privilégier une stratégie d'intervention ciblée. L'objectif est d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant tout en maîtrisant les coûts. Cette approche repose sur la combinaison de travaux forestiers adaptés et de mesures géotechniques ponctuelles, retenues pour leur rapport efficacité/coût.

Sur le plan forestier, les interventions prévues permettront d'éliminer les arbres secs ou instables, de réduire les risques de décrochements rocheux liés aux enracinements sur éperons, et d'améliorer la stabilité du peuplement. Les essences mieux adaptées au changement climatique seront favorisées. Ces actions s'inscrivent dans une démarche visant à restaurer durablement la fonction protectrice de la forêt. Elles bénéficieront d'un soutien financier cantonal dans le cadre de la mesure A2 afin de réduire les besoins d'entretien futur, dont l'exploitation serait autrement complexe et coûteuse.

En complément, plusieurs mesures géologiques sont envisagées afin de renforcer la protection de la route communale. Elles comprennent notamment le remplacement et l'entretien d'ouvrages existants, la pose de filets de stabilisation, la création de parois berlinoises ou de dispositifs type gabions/Lego pour intercepter les



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

### Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

chutes de pierres ainsi que la mise en place d'un programme régulier de purges préventives tous les trois à cinq ans.

## 4. Appréciation et objectifs

---

### 4.1. Appréciation

---

Pour le Conseil communal, il n'est pas envisageable d'entreprendre des travaux forestiers dans les gorges de Pertuis sans s'assurer de la sécurisation du secteur pour le passage des véhicules. En effet, les conséquences actuelles du changement climatique ont fragilisé la forêt et, de fait, le massif de roches de ce secteur soutenu jusqu'alors par des épicéas.

### 4.2. Objectifs

---

La présente demande de crédit d'engagement vise à assurer la sécurité des usagers sur un tronçon présentant des risques avérés liés au massif forestier et à la configuration du terrain.

Pour le Conseil communal, il s'agit de :

- réduire les risques naturels (chutes d'arbres, glissements de matériaux, éboulements mineurs) par une purge ciblée et respectueuse de la forêt ;
- adapter et stabiliser le massif forestier en intervenant de manière préventive sur les arbres fragilisés et les zones instables du au changement climatique ;
- améliorer la durabilité de l'infrastructure routière, en limitant l'accumulation de matériaux sur la chaussée et l'érosion des talus ;
- assurer la continuité des mobilités ;
- conserver et améliorer la fonction de protection des forêts.

## 5. Impact sur la durabilité

---

### 5.1. Volet environnemental

---

Le secteur présente une sensibilité marquée face aux évolutions climatiques observées ces dernières années. L'augmentation des périodes de sécheresse fragilise les essences en place, avec pour conséquence un dépérissement progressif de plusieurs arbres. Ce phénomène réduit la stabilité naturelle du massif forestier et accentue les risques de chutes de branches ou d'arbres entiers en direction de la route.

Le manque de maintien structurel du massif, combiné à ces contraintes climatiques, entraîne une perte de cohésion des sols et une diminution de la capacité de protection que la forêt assure habituellement. Dans ce contexte, une intervention ciblée s'impose afin de sécuriser les abords, préserver les fonctions écologiques du site et prévenir toute dégradation supplémentaire liée au climat.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

### Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

#### 5.2. Volet économique

---

Les mesures envisagées s'appuient sur l'avis du géologue cantonal, dont l'analyse conclut que le risque individuel actuel reste acceptable en raison du faible trafic routier. Dans ce contexte, aucune mesure de protection n'est strictement requise. Toutefois, des interventions peuvent être considérées et subventionnées dès lors qu'elles demeurent proportionnées au contexte local.

Selon la pratique cantonale, le projet a fait l'objet d'une analyse utilité/coût basée sur les risques et le trafic. Pour celui-ci, l'investissement déterminant, limité aux travaux routiers et estimé à CHF 70'000, conduit à un ratio d'environ 0.4, inférieur au seuil de référence mais proche du montant de CHF 95'000 prévu. Cette valeur doit toutefois être nuancée, les mesures prévues permettant également de réduire d'autres risques, notamment géologiques, et de renforcer durablement la sécurité de cet axe.

#### 5.3. Volet sociétal

---

La Commune porte une responsabilité directe envers les usagers qui empruntent ce tronçon. Même si l'analyse de risque ne rend pas les mesures de protection obligatoires, la collectivité doit garantir un niveau de sécurité cohérent avec les attentes légitimes de la population.

Au-delà des aspects techniques, il s'agit également de préserver l'exemplarité de la Commune en matière de gestion des risques. Par ailleurs, ce tronçon est indispensable au passage du bus scolaire et constitue l'accès le plus direct à la partie montagne du territoire communal.

### 6. Travaux : nature et coût

---

#### 6.1. Descriptif des travaux

---

Les travaux se dérouleront en deux phases. La première concerne la sécurisation initiale des éperons rocheux, l'abattage des arbres sous conditions contrôlées et la gestion des matériaux forestiers, avec une partie des opérations effectuées par cordistes et par hélicoptère. La deuxième phase portera sur les plantations de rajeunissement, destinées à rétablir rapidement un effet protecteur contre les chutes de pierres de faible volume. Environ 700 buissons seront implantés, avec un potentiel de subvention via la mesure A1.

L'ensemble de ces interventions vise à renforcer durablement la sécurité du tronçon des gorges de Pertuis, en tenant compte des évolutions climatiques, de l'état sanitaire du couvert forestier et des dangers naturels identifiés. Les travaux planifiés permettront de stabiliser la situation à moyen et long terme, tout en préservant la fonctionnalité de la route communale et la sécurité de ses usagers. Toutefois, ces travaux sont susceptibles de provoquer initialement une déstabilisation du secteur et d'accroître le risque d'éboulis.

Ces travaux sont subordonnés à la mise en terre de la ligne électrique par Groupe E SA. Cette intervention est planifiée et les démarches administratives ont été engagées en 2025 ; toutefois, une opposition empêche à ce jour la poursuite du projet, sauf si celle-ci devait être levée.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000



Figure 3 : situation des mesures (extrait SITN)

Les interventions sont réparties en quatre zones :

- zone forestière : réalisation d'une purge sécuritaire avec l'abattage des arbres présentant un mauvais état sanitaire. Cette intervention préalable permettra ensuite aux équipes de cordistes d'opérer en toute sécurité ;
- secteur 1 (nord) : les bois existants de la paroi berlinoise seront remplacés par du chêne scié, en prévoyant un dépassement supérieur à celui des profilés actuels, complété par la pose d'un filet de protection d'une hauteur finale d'environ quatre mètres. La solution choisie permet de reprendre les éventuels rebonds et d'assurer une finition à l'aide d'un filet afin de faciliter le raccordement à la zone rocheuse ;



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

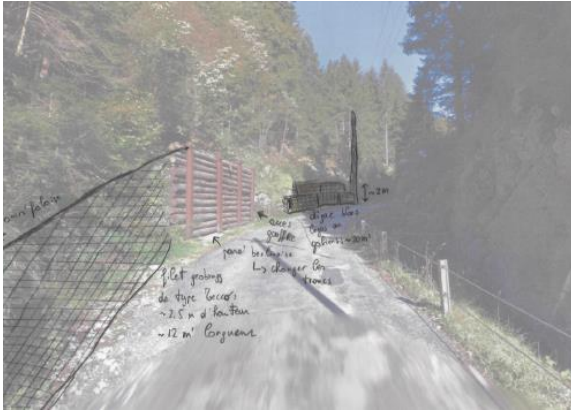


Figure 4 : esquisse du géologue cantonal

- secteur 2 (centre) : réalisation d'une paroi en gabions (dimension 200 x 100 x 100 cm) d'une longueur de 25 mètres et d'une hauteur de 3 mètres. Compte tenu de la largeur de la route à cet endroit et de la faible pente en amont, l'emplacement des gabions autorise le passage d'une petite pelle mécanique pour les opérations d'entretien à l'arrière ;



Figure 5 : exemple de gabions

- secteur 3 (sud) : pose de barrières avec socles en béton sur une longueur de minimum 20 mètres et une hauteur d'un mètre pour le socle béton et 3.50 mètres de hauteur au total. Cette solution a été retenue au détriment des gabions, compte tenu des possibilités d'entretien et de nettoyage à long terme, réalisables exclusivement depuis la route avec une pelle mécanique.



Figure 6 : exemple d'une clôture routière



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézarard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Cette solution a pu être envisagée grâce aux échanges avec le géologue cantonal, qui a proposé à la Commune ce dispositif. Du point de vue de la capacité d'absorption, celui-ci présente de meilleures performances qu'un mur en gabions ou qu'un mur en béton de type « Lego ». Les éléments utilisés proviennent par ailleurs du chantier du contournement du Locle et sont réemployés dans une logique de recyclage à proximité.

En ce qui concerne le secteur forestier, une purge préventive sera nécessaire environ tous les trois ans afin d'assurer le maintien du niveau de sécurité. Ces interventions récurrentes ne sont pas intégrées à la présente demande de crédit d'engagement et seront prises en compte ultérieurement dans le compte d'exploitation.

Les travaux prévoient également le remplacement de la barrière existante, devenue non conforme aux normes en vigueur, par une barrière de sécurité adaptée. Sur recommandation du géologue cantonal, des panneaux de signalisation seront en outre installés en amont et en aval du tronçon concerné afin d'indiquer le danger et d'inviter les usagers à ne pas s'y arrêter.



Figure 7 : panneau de signalisation

La réalisation de ces travaux nécessite la fermeture complète de l'accès durant le chantier, de jour comme de nuit. Les travaux forestiers devraient s'étendre sur environ un mois, tandis que les travaux liés à la partie constructive sont estimés à deux semaines.

Il est prévu de planifier ces interventions durant la période des vacances scolaire afin de limiter au maximum les impacts sur l'organisation et les itinéraires du transport scolaire.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 6.2. Coûts des travaux

Le tableau suivant décrit les différentes étapes des travaux et les coûts prévisionnels y relatifs :

| Désignation des travaux                         | Montant           |
|---|-------------------|
| Travaux préparatoires                           | 5'000.00          |
| Protection de la route lors des travaux         | 3'000.00          |
| Travaux forestiers avec cordistes               | 50'000.00         |
| Débardage y compris évacuation avec hélicoptère | 60'000.00         |
| Mesures constructives et géologiques            | 95'000.00         |
| Risque sur travaux forestiers avec hélicoptère  | 20'000.00         |
| Remise en état des lieux après travaux          | 3'500.00          |
| Mise en place d'une nouvelle glissière          | 35'000.00         |
| Plantations                                     | 11'000.00         |
| Signalisation                                   | 3'000.00          |
| Permis de construire                            | 3'000.00          |
| Divers et imprévus (10%)                        | 30'000.00         |
| <b>TOTAL HT</b>                                 | <b>318'500.00</b> |
| TVA 8.1%  | 25'798.50         |
| <b>TOTAL TTC</b>                                | <b>344'298.50</b> |
| <b>TOTAL TTC ARRONDI</b>                        | <b>350'000.00</b> |

Tableau 1 : coût des travaux

Le risque inhérent au débardage en terrain fortement pentu, ainsi qu'à l'évacuation des bois par hélicoptère, demeure difficilement quantifiable en milieu périlleux. Il est toutefois espéré que la réserve intitulée « Risque sur travaux forestiers avec hélicoptère » ne devra pas être activée.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont estimatifs. La configuration escarpée du terrain rend en effet difficile une évaluation précise des travaux à ce stade. Des spécialistes ont été consultés afin d'obtenir une estimation des coûts, mais aucune offre ferme n'a pu être transmise.

### 6.3. Organisation du projet

Le maître d'ouvrage est la Commune. Les travaux seront effectués en coordination avec le géologue cantonal et le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 7. Calendrier des interventions

|   |   |               |
|---|---|---------------|
| Mise à l'enquête publique des ouvrages  | : | mars 2026     |
| Vote du crédit par le Conseil général   | : | 4 mai 2026    |
| Mise en soumissions des travaux   | : | mai-juin 2026 |
| Proposition d'adjudication au Conseil communal                                    | : | juillet 2026  |
| Démarrage des travaux   | : | octobre 2026  |
| (sous réserve de l'enfouissement de la ligne électrique aérienne par Groupe E SA) |   |               |

### 8. Conséquences financières

#### 8.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 350'000 toutes taxes comprises (TTC). Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre de 1000819002.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2026, s'élève à CHF 263'700.

#### 8.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent à CHF 18'560, ceci dès 2026.

|   |       | TOTAL          |
|---|-------|----------------|
| Dépense brute TTC   |       | 350'000        |
| Récupération TVA  |       | -25'800        |
| Dépense nette   |       | 324'200        |
| Subventions attendues (féd. et cant.)                               |       | -60'500        |
| Prélèvements aux taxes et participation de tiers                    |       | 0              |
| <b>Investissement net</b>   |       | <b>263'700</b> |
| Amortissement au taux moyen de                                      | 5.40% | 14'000         |
| Intérêts de la dette selon estimation                               | 1.43% | 4'560          |
| <b>Charge totale annuelle au compte d'exploitation</b>              |       | <b>18'560</b>  |
| Point d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation |       | 0.0310         |

Tableau 2 : incidences financières du projet (en CHF)

Les subventions pourraient être plus élevées en fonction de la date de réalisation et des travaux d'enfouissement de la ligne électrique.



## Mesures sécuritaires aux gorges de Pertuis à Chézard-Saint-Martin

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 9. Impact sur le personnel communal

---

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par le service des forêts. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre les entreprises adjudicatrices et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

### 10. Vote à la majorité simple du Conseil général

---

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2026, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

### 11. Conclusion

---

Les forêts aux abords des gorges de Pertuis nécessitent des opérations de débardage et d'évacuation des arbres conséquentes à cause du dépérissement de l'épicéa (sécheresse, bostryches). Vu la configuration des lieux, les risques de chutes de pierre augmentent fortement sans mesures visant à sécuriser le secteur. C'est pourquoi des travaux de protection sont prévus pour protéger la route reliant la montagne à la vallée. Celle-ci est utilisée notamment pour le transport scolaire. Les coûts sont estimés à CHF 350'000.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 15 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
R. Tschopp                        P. Godat

